MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-106

Approuvant la signature d'un contrat de sécurité et d'entretien du Massicot électrique
Ideal 4315 situé à la Mairie (ALLGRAPH)

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU l'arrêté N°2025-149 donnant délégation de pouvoir à Monsieur Jérôme CAUET, 1er Adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de la Ville de Marcoussis, pendant son absence du jeudi 15 mai 2025 au dimanche 24 mai 2025 inclus ;

CONSIDERANT que le contrat actuel arrive à échéance le 19 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un nouveau contrat de sécurité et d'entretien du Massicot électrique Ideal 4315 situé à la Mairie.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat de sécurité et d'entretien du Massicot électrique Ideal 4315 est signé avec ALLGRAPH représenté par M. PANIS Olivier sise 21Bis, rue Juliette Vadel à DAMPMART (77400).

ARTICLE 2
La durée du contrat est d'un an à compter du 20 juin 2025.

ARTICLE 3
Le montant de ce contrat s'élève annuellement à 710 € HT.

ARTICLE 4
La dépense est inscrite sur le budget ville 2025.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 19 Mai 2025

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué
Jérôme CAUET



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250519-DEC2025-106-AU
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025